

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 21 septembre 2020

## 22% des personnes qui font du télétravail en font tous les jours

Demain, c'est la « Journée nationale du Télétravail » : rendez-vous dès 10h sur [www.teletravailler.be](http://www.teletravailler.be)

***La très grande augmentation du nombre de télétravailleurs observée pendant le confinement se fait encore ressentir aujourd'hui. Ainsi, 45% des Belges actifs travaillent au moins une fois par semaine de leur domicile et 1 télétravailleur sur 5 est même tous les jours à la maison ! Le fait d'éviter les embouteillages reste la principale motivation des télétravailleurs ; à l'opposé, la perte de contacts sociaux et le fait de ne pas disposer d'un espace adéquat à la maison constituent des obstacles pour certains. Tels sont quelques-uns des résultats d'une nouvelle enquête initiée par l'institut Vias et le SPF Mobilité et Transports à l'occasion de la « Journée nationale du Télétravail.***

Afin d'en savoir plus sur la situation actuelle en matière de télétravail en cette période particulière, l'institut Vias a sondé un échantillon représentatif de 1500 Belges.

### **Le pourcentage de télétravailleurs a doublé**

La forte hausse du nombre de télétravailleurs en raison de la crise sanitaire n'est pas une surprise. Cette tendance existait déjà avant le début de la crise : 33% de Belges télétravaillaient au moins un jour par semaine, contre 22% l'an dernier. A l'heure actuelle, ils sont encore 45%, soit 2 fois plus que l'an dernier. Bref, de plus en plus de travailleurs se sont rendus compte qu'il leur était tout à fait possible de télétravailler. Au total, 54% des personnes interrogées déclarent être concernés par le télétravail, avec ou sans ajustement des horaires. C'est une augmentation par rapport à l'an dernier (45%).

### **1 personne sur 5 qui fait du télétravail en fait tous les jours**

Le nombre de jours pendant lesquels les Belges font du télétravail est aussi en augmentation. Ainsi, 29% restent à la maison 3 à 4 jours par semaine et 22%... tous les jours (contre seulement 3% avant la crise) !

### **6 personnes sur 10 souhaitent télétravailler autant ou davantage après la crise**

Après avoir expérimenté le télétravail, pratiquement la moitié des belges (44%) disent vouloir continuer à travailler autant de la sorte après la crise sanitaire. Un peu moins d'un travailleur belge sur 5 (18%) aimerait même télétravailler plus souvent encore. Au total donc, 6 télétravailleurs sur 10 (62%) veulent rester autant voire plus souvent à la maison. A contrario, 38% souhaitent diminuer leur nombre de jours de télétravail après la crise sanitaire.

### **Eviter les embouteillages reste le motif principal pour télétravailler**

42% des télétravailleurs considèrent que le gain de temps dû à l'absence de déplacements est la raison la plus importante pour continuer à télétravailler. Dans le même ordre d'idées, 31% déclarent qu'ils sont moins (ou pas du tout) fatigués parce qu'ils ne doivent pas se déplacer. 11 % indiquent qu'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée leur donne envie de continuer à faire du télétravail.

## **Le manque de contacts sociaux, principal frein au télétravail**

Le plus grand frein au télétravail reste la perte des contacts sociaux. Cet argument est cité par 44% des travailleurs. Viennent ensuite la difficulté de scinder vie privée et vie professionnelle (16%) et le fait d'avoir un job non compatible avec le télétravail (14%). Chacun perçoit évidemment le télétravail différemment selon sa situation personnelle. Ainsi, 33% des travailleurs ayant des enfants trouvent le télétravail plus difficile quand les enfants sont à la maison.

## **27% des télétravailleurs n'ont pas d'espace spécifique**

44% des personnes qui font du télétravail disposaient déjà d'un bon espace de travail à la maison avant la crise. 30% ont dû aménager leur habitation pour rendre le télétravail plus confortable. A contrario, 27% des télétravailleurs déclarent ne pas avoir de bon espace de travail à la maison. Il est pourtant indispensable d'accorder une attention particulière à une bonne ergonomie en cas de travail à domicile. Or 39% des télétravailleurs ne possèdent même pas de chaise de bureau.

## **Impact sur la mobilité**

61% des télétravailleurs prennent normalement leur voiture pour se rendre au travail, 23% prennent le train et 22% utilisent le vélo, parfois en combinant ces modes de transport. Comme le nombre de personnes qui télétravaillent a augmenté, la longueur des embouteillages a considérablement diminué. 87 % des télétravailleurs déclarent par ailleurs ne pas faire de déplacements supplémentaires les jours où ils sont à la maison. Cela a non seulement un impact positif sur la mobilité, mais également sur l'environnement.

## **Plus de 8 employeurs sur 10 se disent satisfaits**

Après la période de télétravail obligatoire - et en dépit d'une adaptation limitée-, les employeurs perçoivent, eux aussi, l'intérêt du télétravail. L'enquête de SD Worx menée auprès de plus de 500 employeurs flamands, wallons et bruxellois nous révèle comment les employeurs belges envisagent la situation. Katleen Jacobs, Managing Consultant chez SD Worx : « *Près de 90 % des employeurs belges prévoient de continuer à proposer le télétravail à l'avenir. Plus de huit employeurs sur dix considèrent le télétravail comme positif ; surtout en matière de satisfaction, de bien-être et d'autonomie des collaborateurs. "La collaboration en équipes" et "le leadership à distance" se trouvent dans le bas de la liste. Une amélioration est donc possible, par exemple via l'accompagnement et la formation des dirigeants et l'instauration d'une culture de confiance.* »

## **Chaque entreprise est différente**

Bien que le télétravail ne soit pas une formule idéale pour tous les employeurs (en raison de la nature du travail), la plupart des employeurs belges s'accordent à dire qu'une politique de télétravail globale et une vaste culture de confiance sont les ingrédients pour assurer son succès. Des améliorations sont toutefois possibles. Six employeurs sur dix manquent encore d'une politique claire, surtout les petites organisations : « *Une politique de télétravail garantit des dispositions claires en matière d'accessibilité et d'obligations. Si vous estimez par exemple nécessaire que vos collaborateurs soient physiquement présents aux réunions, vous pouvez simplement vous référer à la politique* », explique Katleen Jacobs de SD Worx qui accompagne les entreprises.

« *J'ai toujours été convaincu du réel potentiel du télétravail pour diminuer les problèmes de mobilité liés notamment à la congestion routière. Une Journée Nationale du Télétravail a donc toute sa place dans le cadre de la semaine de la mobilité. La situation sanitaire a conduit à ce que plus de citoyens soient obligés de télétravailler alors qu'ils ne le faisaient pas auparavant ou qu'ils le faisaient ponctuellement. Aujourd'hui, un grand nombre de travailleurs dont l'emploi le permet prestent la majorité de leurs heures en télétravail. Et globalement, le bilan est assez positif que ce soit du point de vue des travailleurs ou des employeurs. Et l'impact sur la mobilité est réel.* » indique F. Bellot. « *Cela aura au moins permis de lever certaines réticences et dans de nombreux cas, cette formule sera maintenue. Cependant, il faudra s'interroger sur le juste milieu à trouver afin d'éviter de perdre le contact social, l'esprit d'équipe et d'entreprise. Dans ce contexte, le débat que propose le SPF Mobilité sur cette question a tout son sens et je ne manquerai pas d'être attentif à ce qui sera proposé pour améliorer la mise en place du télétravail.* »

## Conclusion

Ces derniers mois, le télétravail est devenu la norme pour bon nombre de salariés. La quasi-totalité des personnes capables de télétravailler l'ont fait. Cela a eu des effets positifs sur la mobilité, mais également sur le travail en lui-même. Ainsi, 6 employés sur 10 ont une image positive du travail à domicile. Neuf employeurs sur dix sont également convaincus de continuer à proposer le télétravail ; c'est ce qui ressort d'une enquête menée par SD Worx auprès des employeurs. Il y a des facteurs de succès et des points à améliorer sur lesquels les employeurs doivent se pencher : une politique claire en matière de télétravail, l'instauration d'une culture de confiance, l'accompagnement et la formation des dirigeants et l'implication de vos collaborateurs.

A l'opposé, certains employés lui trouvent aussi des inconvénients et veulent diminuer la cadence après la crise sanitaire. Ne pas disposer d'un espace adéquat à la maison et surtout le manque de contacts sociaux avec leurs collègues, sont pour eux les plus grands obstacles. Les employeurs ont tout intérêt à impliquer les travailleurs dans la recherche d'un nouvel équilibre.

Ce mardi 22 septembre qui clôture la semaine de la mobilité, c'est la « Journée nationale du Télétravail ». Un débat autour des avantages et inconvénients du télétravail sera proposé au cours d'un webinaire en direct sur [www.facebook.com/viasinstitute](https://www.facebook.com/viasinstitute) ou sur [www.teletravailler.be](https://www.teletravailler.be). Ce webinaire est une initiative du SPF Mobilité, en collaboration avec les partenaires Digital Wallonia, SD Worx, le SPW Wallonie, Pami, Netwerk Duurzame Mobiliteit, Bar d'office, UW et BBLV.

### Personnes de contact:

Benoit GODART, porte-parole Institut Vias: 02/244.15.34 ou 0476/24.67.20

Charlotte VAN DEN BRANDEN, porte-parole du SPF Mobilité: 0474/41.37.47

Eva DE SCHRUYVER, Responsable presse SDWorx, 0496/02.67.08



Institut Vias  
Chaussée de Haecht 1405 - 1130 Bruxelles - T +32 (0)2 244 15 11 - F +32 (0)2 216 43 42  
info@vias.be - www.vias.be - BE 0432.570.411